



Cadre réservé à l'administration

Dossier n°:

Enregistré le:

Paiement CB: ESP: CH:

PHOTO

CARTE PASS BABY de 2 ans (révolus) à 6 ans Septembre 2018 à Juin 2019

Pièces à joindre

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de l'éveil gymnique
- 1 attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident couvrant les activités extra-scolaires
- 1 copie du livret de famille ou Carte d'Identité ou passeport
- 1 justificatif de domicile (quittance EDF ou téléphone)
- 2 photos d'identités
- Paiement par chèque (à l'ordre du CLUB OMNISPORT LOISIRS VIAS) ou par CB ou en espèces : 40 € pour l'activité

Tarif extérieur : 50 € pour l'activité

- Baby Gym de 2 à 4 ans**
Mercredi 10h00 à 10h45
Présence d'un adulte obligatoire
- Baby gym de 4 à 6 ans**
Mercredi de 11h à 11h45
- Bibliothèque gratuite**

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT

NOM/prénom.....

Adresse

Date de naissance Lieu

Classe fréquentée Lieu

Indications particulières (ex. port de lunettes, allergies, fragilités particulières, traitements, etc.....)

.....
.....

INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM/Prénom

Adresse

Code postal /Ville

☎ (père)..... ☎ (mère).....

Mail :

PERSONNES supplémentaires à PREVENIR en CAS D'URGENCE

NOM/Prénom	Liens de parenté	Téléphone

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Médecin traitant :

NOM/Prénom

Adresse

Code postal /Ville



.....

Sécurité Sociale :

N°

Mutuelle :

Nom

N°

Responsabilité civile :

Compagnie d'assurances.....

N° de police

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à être photographié et publié sur tous les supports de communication de la ville de Vias

Je n'autorise pas mon enfant à être photographié et publié sur tous les supports de communication de la ville de Vias

Pour le groupe des 2 à 4 ans : la présence d'un adulte est obligatoire.

Je, soussigné(e) M., Mme.....

Autorise les animateurs sportifs municipaux à faire donner (en cas d'absence des trois personnes à joindre en cas d'urgence) les soins urgents qu'il jugera utiles après avis médical.

J'autorise donc la direction à faire intervenir un médecin, à faire appel aux services d'urgence, à hospitaliser et à faire pratiquer une anesthésie générale si le cas le nécessite.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur, les consignes et décisions des éducateurs ainsi que les horaires du club omnisports.

Fait à Vias le

NOM/Prénom

Signature



CARTE PASS BABY de 2 ans (révolus) à 6 ans Règlement général

Article 1

Pour obtenir la carte Pass Baby de 2 ans (révolus) à 6 ans, il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces suivantes :

- 1 Justificatif de domicile,
- 1 copie carte d'Identité de l'enfant ou du livret de famille (page de l'enfant) ou du passeport,
- 2 photos d'identité,
- 1 certificat médical de moins de 2 mois,
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités extra scolaires.

L'attribution de la Carte Pass est personnelle et nominative et ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet au Gymnase Victor Bernado.

Cette carte est valable de septembre à Juin. Toutes les activités s'achèvent fin juin.

La Bibliothèque est ouverte toute l'année.

Article 2

Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées pour l'accueil extrascolaire et pendant les vacances, et de montrer sa carte au responsable de l'animation.

Pour le groupe des 2 - 4 ans : la présence d'un adulte est obligatoire.

Article 3

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.

Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 4

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 5

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes etc.) dans les locaux municipaux.

Article 6

Aucun duplicata de carte ne sera établi. La perte de cette dernière implique le rachat d'une nouvelle carte à plein tarif.

Article 7

Tarifs de 2 ans (révolus) à 6 ans (justifiant être domicilié à Vias): Adhésion comprise

- 40 € pour une séance hebdomadaire

Bibliothèque :

- Gratuite

Tarif extérieur de 2 ans (révolus) à 6 ans (non domicilié sur la commune de Vias): Adhésion comprise

- 50 € pour une séance hebdomadaire

Les inscriptions extérieures (non domicilié sur la commune de Vias) ou en cours d'année ne seront possibles qu'en fonction des places disponibles.

Article 8

Tableau des activités proposées.

Carte Pass BABY 2018/2019 <i>Activité en période scolaire</i>				
JOUR	ACTIVITE	HORAIRES	AGE	LIEUX
MERCREDI	BABY GYM	10h - 10h45 La Présence d'un adulte est obligatoire.	de 2 ans (révolus) à 4 ans	<i>Gymnase</i>
		11h – 11h45	De 4 à 6 ans	